

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
30 décembre 2024

Français  
Original : Anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Quarante-troisième réunion  
Addis-Abeba, 12-14 mars 2025

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités**  
**de la Commission économique pour l'Afrique**  
**(couvrant la période allant de mars 2024 à février 2025)**

## **Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la** **Commission économique pour l'Afrique (couvrant la** **période allant de mars 2024 à février 2025)**

### **I. Introduction**

1. Au début de l'année 2024, on tablait sur une croissance modeste des économies africaines au cours des 12 mois suivants, en raison de multiples crises et vents contraires, notamment les tensions géopolitiques, les défis liés au climat, le resserrement des conditions financières mondiales et l'augmentation des niveaux d'endettement. Les fortes pressions inflationnistes et les importantes dépréciations monétaires ont contribué à l'instabilité macroéconomique, limitant encore la croissance, tandis que les coûts élevés de l'emprunt et du service de la dette ont constitué un autre frein à l'investissement et à l'expansion économique. Le Département des affaires économiques et sociales estime que le taux de croissance économique de l'Afrique s'est établi à 3,4 % en 2024, soit une légère amélioration par rapport aux 3,3 % enregistrés en 2023<sup>1</sup>. En revanche, le taux de croissance du produit intérieur brut par habitant est resté inférieur à 1 % par an, reflétant la faiblesse de la performance économique des pays africains.

2. L'accès à un financement abordable du développement reste un défi majeur. Le surendettement continue d'empêcher de nombreux gouvernements et entreprises en Afrique d'obtenir des prêts à des taux d'intérêt raisonnables sur les marchés financiers mondiaux. En outre, la baisse des recettes fiscales et les besoins considérables en matière de développement et de dépenses sociales ont exercé une très forte pression sur de nombreux pays africains, ce qui a eu une incidence négative sur leur cote de crédit. Le déficit de financement du développement du continent reste très important, d'où la nécessité de mobiliser des mécanismes de financement nationaux et internationaux innovants.

3. La fréquence et la gravité croissantes des phénomènes climatiques mettent à mal les infrastructures et les moyens de subsistance, ce qui fait peser

---

\* E/ECA/COE/43/1.

<sup>1</sup>Situation et perspectives de l'économie mondiale 2024 et 2025 (Publication des Nations Unies, 2024 et 2025)



des risques importants sur les perspectives économiques du continent. En 2024, on estimait à 476 millions, soit près de la moitié de la population du continent, le nombre d'Africains vivant dans la pauvreté<sup>2</sup>. Le manque d'opportunités économiques dans leur pays, en particulier pour les jeunes, pousse de nombreuses personnes à chercher de meilleures perspectives à l'étranger.

4. Considérant les défis socioéconomiques du continent et guidée par son cadre de programmation à moyen terme (2022-2025), la CEA a défini cinq domaines d'intervention stratégiques et deux thèmes transversaux pour 2024 et au-delà afin de favoriser la croissance économique, de promouvoir la stabilité macrofinancière, de faire progresser l'intégration régionale et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Les domaines d'intervention étaient les suivants : a) politiques macroéconomiques et financement du développement ; b) intégration régionale, diversification économique et industrialisation ; c) développement des infrastructures, notamment l'énergie ; d) technologie, innovation et connectivité ; enfin e) action climatique et sécurité alimentaire. Les deux thèmes transversaux étaient les données et les statistiques, d'une part, et les dimensions sociales, d'autre part. Plus précisément, la CEA a encouragé la transformation numérique, apporté un soutien à la modernisation des systèmes statistiques et à l'utilisation d'outils statistiques innovants, et renforcé les capacités des gouvernements en matière de gestion des affaires publiques, de planification du développement et de gestion des risques. La Commission a également joué un rôle essentiel dans les préparatifs, partout en Afrique, du Sommet de l'avenir, tenu à New York en septembre 2024, et a facilité les discussions relatives à la Déclaration de la jeunesse africaine sur le Sommet de l'avenir.

5. Les principaux résultats qu'a obtenus la CEA au cours de la période considérée pour ce qui est de l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 sont présentés dans la section qui suit. Le rapport sur la suite donnée aux résolutions adoptées lors de la cinquante-cinquième session de la Commission (E/ECA/COE/42/8) contient de plus amples informations sur les mesures que la CEA a prises au cours de la période considérée pour relever les défis auxquels ses membres se trouvaient confrontés et pour répondre à leurs besoins.

## II. Principaux résultats obtenus

### A. Promotion de la stabilité macroéconomique grâce à une amélioration du financement public et privé et de la bonne gouvernance économique

6. Les problèmes de gestion budgétaire, la mauvaise conception des politiques fiscales et les niveaux élevés de la dette publique continuent de saper la capacité des pays africains à investir dans des projets de développement cruciaux. La CEA a soutenu les efforts déployés par ses membres pour une meilleure mobilisation des ressources nationales en renforçant leurs mécanismes d'administration fiscale et leur capacité de gestion de la dette. Ces efforts visaient à développer les marchés financiers, à renforcer la confiance des investisseurs et à mobiliser un soutien financier à long terme.

7. La CEA a organisé un certain nombre d'ateliers de renforcement des capacités et de sessions d'apprentissage par les pairs, en s'appuyant sur la coopération Sud-Sud, pour permettre aux décideurs et aux experts fiscaux de mieux comprendre la gestion de la dette intérieure et l'administration fiscale,

<sup>2</sup> Voir E/ECA/COE/42/4/Rev.1.

respectivement. En Afrique du Nord, elle a soutenu des initiatives de renforcement des capacités pour les experts fiscaux dans trois de ses membres (Égypte, Libye et Mauritanie) afin de renforcer leur capacité à débusquer les activités illégales dans le domaine fiscal. En outre, elle a poursuivi ses efforts pour lutter contre les flux financiers illicites en organisant, à Addis-Abeba en juin 2024, un atelier au cours duquel plus de 500 participants ont partagé leurs connaissances sur les tendances et les questions émergentes affectant la mise en œuvre des cadres de financement nationaux intégrés. Les participants à l'atelier ont également formulé des plans d'action pour guider la mise en œuvre de réformes essentielles dans les domaines de la fiscalité, des dépenses publiques et de la gestion de la dette.

8. Dans le cadre des efforts visant à améliorer la gouvernance économique, la CEA a soutenu des programmes de formation sur la mesure des dépenses fiscales à l'intention des décideurs. Elle a également mis au point une méthode de mesure des dépenses fiscales et a piloté l'adoption de celle-ci par 10 de ses membres. Deux membres de la CEA (le Bénin et la Zambie) ont ensuite élaboré des plans d'action pour renforcer les mécanismes d'administration fiscale et améliorer l'efficacité des dépenses publiques.

9. Pour que les pays africains puissent exploiter pleinement le dividende démographique du continent, il est essentiel de veiller à ce que les considérations démographiques soient prises en compte dans les budgets nationaux et dans les initiatives visant à accélérer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine intitulée « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse ». À cette fin, la CEA a soutenu les efforts déployés par le Burkina Faso et le Niger pour concevoir et adopter une approche de budgétisation tenant compte de la démographie dans la planification budgétaire et économique pour la période 2025-2027. Elle a également fourni à ses membres une assistance technique pour renforcer les capacités des autorités locales dans un certain nombre de villes, notamment Addis-Abeba, Lusaka et Nairobi, en mettant l'accent sur les évaluations budgétaires et les mesures d'intégration des politiques pour soutenir la viabilité financière et faire progresser la modernisation des villes africaines.

10. La CEA a contribué à la mise en place d'un écosystème financier dynamique, résilient et durable sur le continent africain. Elle a aidé ses membres à évaluer la faisabilité de mesures visant à approfondir les marchés de capitaux et, de ce fait à élargir l'accès à divers instruments financiers pour soutenir le développement. Elle a fourni à la République démocratique du Congo et à la République-Unie de Tanzanie une assistance pour combler les lacunes de leurs cadres juridiques et réglementaires et renforcer les marchés des capitaux. Le financement des investissements dans les infrastructures a été renforcé par la fourniture d'une assistance technique à ces pays. Ce soutien comprenait des études de faisabilité pour des facilités de garantie de crédit et de nouvelles solutions de financement, telles que les conversions de dettes en mesures de protection de la nature.

11. La CEA a continué à soutenir les efforts déployés par ses membres pour obtenir des notations justes et précises du crédit souverain et a organisé un certain nombre de réunions de groupes d'experts et de sessions de formation à l'intention des experts et des décideurs concernés afin de fournir aux pays les connaissances et les outils nécessaires pour faire face aux complexités du processus de notation du crédit souverain.

12. La CEA a continué à coordonner les activités du Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale, créé pour élaborer des propositions de réforme financière mondiale et pour faire entendre la voix de l'Afrique dans les forums mondiaux. Au cours de la période considérée, la CEA a organisé quatre réunions du Groupe de travail, durant lesquelles les participants ont discuté du Fonds fiduciaire pour la résilience et

la durabilité du Fonds monétaire international (FMI), d'un nouveau programme du FMI pour le développement vert, d'un nouveau programme pour l'accès aux marchés et de l'initiative « Bretton Woods à 80 ans ». Les propositions du Groupe de travail ont retenu l'attention et influencé les débats dans divers forums mondiaux.

## **B. Renforcement de l'efficacité de la planification, du suivi et de l'établissement de rapports en matière de développement durable**

13. De nombreux pays africains ont des difficultés à planifier, à mettre en œuvre et suivre les stratégies de développement en raison d'une insuffisance de capacités, d'un manque de données fiables et d'une faiblesse des systèmes d'information. Ces problèmes ont entraîné un décalage entre les politiques macroéconomiques et les objectifs de développement plus larges, faisant obstacle à l'allocation optimale des ressources et à l'efficacité des dépenses publiques. La CEA a soutenu les efforts déployés par ses membres pour élaborer et mettre à jour leur plan de développement national et renforcer la capacité des décideurs à suivre la mise en œuvre de ce plan. Plus précisément, elle a fourni à l'Afrique du Sud, à la Gambie et au Libéria une assistance technique pour faciliter l'élaboration d'un plan de développement national. La CEA a également aidé le Malawi à aligner son plan de développement national sur son cadre de budgétisation, ainsi qu'à renforcer ses mécanismes de suivi et d'évaluation pour pouvoir mieux suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

14. Au cours de la période considérée, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) a organisé, à l'intention de 2 570 fonctionnaires de 46 pays africains, 29 activités de formation sur divers thèmes liés à la gestion des affaires publiques. Cette formation était axée sur la gestion économique et la planification du développement, y compris l'analyse et la négociation commerciales ; la gestion de la chaîne d'approvisionnement en minerais ; la politique budgétaire et l'établissement du budget ; la gestion des risques et la planification du développement ; la préparation aux changements climatiques et aux marchés du carbone ; et la gestion de politiques économiques prenant en compte les dimensions de genre.

## **C. Promotion de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et de l'industrialisation durable**

15. La Commission entend renforcer la coopération et l'intégration régionales entre les États d'Afrique, dont les économies varient considérablement en termes de ressources et de niveau de développement. Bien que de nombreux pays africains restent fortement tributaires des exportations de matières premières, notamment de minéraux, de pétrole brut et de produits agricoles, le commerce intra-africain reste faible, puisqu'il ne représente que 17 % des exportations totales. Les exportations du continent manquent souvent de valeur ajoutée, ce qui fait de l'Afrique un fournisseur de biens à faible valeur ajoutée et un importateur de produits industriels à forte valeur ajoutée. C'est dans ce contexte que la CEA a aidé quatre de ses membres (Eswatini, Guinée équatoriale, Libéria et Maroc) à formuler une stratégie nationale relative à la ZLECAf, ce qui porte à 35 le nombre total de stratégies élaborées avec le soutien de la CEA depuis la création de la ZLECAf en 2018. En outre, la CEA a soutenu les efforts déployés par ses membres pour mettre en œuvre leur stratégie nationale en renforçant les capacités des décideurs et des comités nationaux au sujet des protocoles de la ZLECAf et en promouvant le développement de chaînes de valeur régionales. En mars 2024, par exemple, la

CEA a organisé à Bujumbura et à Kigali des sessions de formation pour les comités nationaux et les parties prenantes du secteur privé au Burundi et au Rwanda, respectivement, dans le but d'améliorer leur compréhension des protocoles de la ZLECAf.

16. Les pays africains sont dotés d'abondantes ressources naturelles, notamment des minéraux, du pétrole, du bois et des terres agricoles. L'utilisation de ces ressources pour stimuler le développement reste toutefois difficile, en raison de l'absence de cadres d'évaluation, de données fiables et de capacités institutionnelles suffisantes. En Afrique centrale, par exemple, les membres de la CEA éprouvent des difficultés à intégrer le capital naturel dans la comptabilité nationale et à réduire leur dépendance à l'égard des matières premières. Au cours de la période considérée, la Commission a aidé le Cameroun et la Guinée équatoriale à créer un environnement propice à la diversification économique, ce qui comprenait l'élaboration de stratégies nationales relatives à la ZLECAf et l'organisation de sessions de formation sur les règles commerciales afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie. La CEA a également fourni à deux communautés économiques régionales, à savoir l'Union du Maghreb arabe et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, un soutien technique pour les aider à formuler une stratégie sous-régionale relative à la ZLECAf dans le but de favoriser la diversification économique et l'intégration sous-régionale.

17. La CEA a aidé le Lesotho et la Zambie à aligner leur politique nationale d'industrialisation sur les stratégies continentales et sous-régionales. Pour renforcer la capacité de ses membres à formuler des politiques durables en matière de commerce, d'investissement et d'industrialisation, la CEA a également fourni une assistance à 19 de ses membres, à savoir l'Algérie, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, Djibouti, le Gabon, la Gambie, le Kenya, le Malawi, la Mauritanie, le Mozambique, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe, afin de soutenir les efforts de ces pays pour insérer des dispositions vertes dans leur stratégie relative à la ZLECAf.

18. Les micro-entreprises, ainsi que les petites et moyennes entreprises jouent un rôle crucial dans le développement économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Or, ces entreprises se heurtent à des obstacles majeurs, notamment un accès limité au financement, des cadres réglementaires complexes, un accès limité aux marchés et des déficits de compétences. Au cours de la période considérée, la CEA a contribué à renforcer le potentiel de croissance, la compétitivité et la durabilité de ces entreprises. Au Maroc, la Commission a soutenu la conception et la mise en œuvre d'un programme visant à renforcer les capacités d'exportation et les capacités numériques des petites et moyennes entreprises par la formation et la prestation de services de conseil. Aux Seychelles, la CEA a soutenu les efforts visant à élargir l'accès aux marchés pour les micro-entreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises opérant dans les économies bleue et circulaire. En Afrique australe, la CEA s'est employée à renforcer les capacités des décideurs en matière de négociations commerciales et à améliorer la compétitivité des micro-entreprises ainsi que des petites et moyennes entreprises.

19. L'intégration régionale, essentielle à la création d'emplois grâce aux économies d'échelle, à l'expansion des marchés, à la diversification industrielle et à l'amélioration de la compétitivité, continue d'être entravée par des politiques économiques restrictives, des barrières commerciales et des marchés fragmentés. L'industrialisation stimule la croissance économique, favorise le développement et facilite les échanges, les zones économiques spéciales constituant un moyen d'action important dans ce domaine. Au cours de la période considérée, la CEA a continué à soutenir la création d'une zone économique spéciale commune à la République démocratique du Congo et à la Zambie afin de faciliter la fabrication de batteries et de véhicules électriques

par ces pays. Grâce au concours financier de la Banque africaine d'import-export, la Commission a réalisé une étude qui a établi les paramètres du projet et confirmé sa faisabilité financière et environnementale, jetant ainsi les bases de la création de la zone économique spéciale.

#### **D. Développement des infrastructures et sécurité énergétique**

20. Au cours de la période considérée, la CEA a apporté un soutien technique à ses membres afin d'améliorer le cadre directif du secteur de l'énergie et d'encourager l'investissement privé dans ce secteur. Le Gouvernement kényan a promulgué le Règlement sur l'énergie (marché de l'électricité, approvisionnement des gros consommateurs et libre accès), 2024, tandis qu'un examen réglementaire du marché de l'électricité a été lancé à Madagascar. Au niveau continental, les chefs d'État et de gouvernement africains, réunis à l'occasion de la trente-septième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba en février 2024, ont adopté un cadre réglementaire continental pour attirer les investissements privés dans le secteur de l'énergie. Élaboré en collaboration avec la CEA, ce cadre vise à soutenir les efforts des gouvernements africains pour mettre en place des mécanismes réglementaires efficaces qui leur permettent de mobiliser des investissements supplémentaires dans le secteur de l'énergie.

21. Pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro sur une nouvelle politique africaine du transport aérien, la CEA a élaboré des lignes directrices et des recommandations sur la libéralisation du transport aérien afin d'éclairer les décisions de ses membres. Elle a également soutenu les efforts visant à numériser les systèmes de transport et à mettre en place un système de gestion des corridors de transport régionaux africains, conformément à la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable », qui permettra aux membres de la CEA de surveiller les liaisons essentielles du corridor nord, du corridor central et du corridor de transport Port de Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie.

22. La CEA a également organisé des ateliers et des concertations sur la transition énergétique et le financement de l'économie verte à l'intention des décideurs. En février 2024, la CEA, en collaboration avec la CNUCED, a dispensé une formation à 56 participants, dont 21 femmes, issus de 24 institutions zambiennes, afin d'approfondir leur compréhension de la manière dont les partenariats public-privé peuvent favoriser le développement des infrastructures. Toujours en février 2024, la CEA a organisé en ligne des concertations de haut niveau auxquelles ont participé 73 hauts représentants, dont 30 femmes, des secteurs public et privé et de la société civile en Afrique australe, et qui ont permis des échanges de vues et de données d'expérience sur les questions critiques et les possibilités d'action concernant le financement de la transition vers une croissance économique verte en Afrique.

#### **E. Renforcement de l'action climatique et promotion de la sécurité alimentaire**

23. Les riches ressources naturelles de l'Afrique sont cruciales pour le développement économique. Les modèles économiques vert et bleu offrent des moyens d'assurer une croissance économique tout en préservant les ressources naturelles du continent. Néanmoins, le continent reste très vulnérable aux répercussions des changements climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la désertification et à la perte de biodiversité, qui menacent tous de compromettre le développement socio-économique. En outre, la mauvaise gouvernance, la dégradation de l'environnement et l'exploitation

non durable des ressources risquent de faire échouer les efforts déployés par les États africains pour atteindre leurs objectifs socio-économiques. Selon les données contenues dans le document intitulé "*Africa – Regional Overview of Food Security and Nutrition 2023: Statistics and Trends*" (Tour d'horizon régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique 2023 : statistiques et tendances), une publication conjointe de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM), l'insécurité alimentaire en Afrique s'est considérablement accrue depuis la pandémie de COVID-19. En 2022, on estimait à 526 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée, et à 342 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire sévère. En outre, près de 282 millions de personnes en Afrique (près de 20 % de la population) étaient sous-alimentées en 2022, soit une augmentation de 57 millions depuis la pandémie de COVID-19. Globalement, l'Afrique a peu de chances d'atteindre les cibles relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition de l'objectif de développement durable n°2 et ne parviendra pas à éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition en Afrique d'ici à 2025, comme le prévoit la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance. C'est dans ce contexte que la CEA a continué d'aider ses membres à promouvoir l'action climatique et à améliorer la sécurité alimentaire.

24. La dixième session du Forum régional africain pour le développement durable a été organisée par la CEA à Addis-Abeba en avril 2024. Parmi les résultats du Forum, on peut citer la Déclaration d'Addis-Abeba sur la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes visant à renforcer le Programme 2030 ainsi que l'Agenda 2063 et à éliminer la pauvreté en période de crises multiples (ECA/RFSD/2024/12), qui a servi de contribution collective de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu en juillet 2024, et au Sommet de l'avenir, tenu en septembre 2024.

25. La CEA a publié une note d'orientation sur les coûts et les avantages de l'écologisation de l'industrie aéronautique africaine par l'imposition de taxes carbone, dans le but de contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur les changements climatiques et l'appel à l'action, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement africains ont demandé que des mesures soient prises pour écologiser l'industrie aéronautique. En collaboration avec la Commission du climat du bassin du Congo, la CEA a publié une étude intitulée *Mapping Carbon and Forest Certification, and Related Economic Benefits to Investors in the Transition to Net Zero: Examples from the Countries Participating in the Congo Basin Blue Fund* (Cartographie de la certification carbone et forestière et des avantages économiques connexes pour les investisseurs dans la transition vers la neutralité carbone : exemples des pays participant au Fonds bleu du bassin du Congo) dans le but de fournir aux gouvernements des conseils sur les moyens efficaces de mobiliser des investissements dans l'atténuation du climat, la conservation des écosystèmes et d'autres initiatives environnementales. À l'issue de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CEA a aidé le Libéria, la Namibie et le Zimbabwe à élaborer leurs contributions déterminées au niveau national, qui doivent être soumises en 2025.

26. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, la CEA a continué à fournir à la Zambie et au Zimbabwe un soutien technique pour faciliter le développement des chaînes de valeur des produits laitiers et du maïs. La CEA a également publié un rapport sur les cadres directifs, réglementaires et institutionnels de ces deux pays qui régissent le développement des chaînes de valeur des produits laitiers et du maïs.

27. La CEA a aidé ses membres à exploiter le potentiel de l'économie bleue et du secteur du tourisme pour stimuler la croissance économique et le développement inclusif. Elle a soutenu les efforts déployés par la Communauté d'Afrique de l'Est pour réaliser une analyse de la situation des économies bleue et circulaire en vue de l'élaboration d'une stratégie relative à l'économie bleue pour la communauté économique régionale dans son ensemble. Elle a également fourni une assistance technique à Djibouti, à l'Éthiopie et à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) afin de faciliter l'élaboration de cadres directifs et de stratégies pour le secteur du tourisme.

## **F. Exploitation de la technologie et de l'innovation et amélioration de la connectivité au service du développement socio-économique**

28. Bien que la transformation numérique soit essentielle pour un développement inclusif et durable, de nombreux pays africains ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour soutenir les technologies vertes et les pratiques socio-économiques durables. La CEA a cherché à renforcer la capacité de ses membres à déployer des technologies innovantes et à développer les compétences numériques des décideurs, des femmes et des jeunes. Au Botswana, la CEA a contribué à l'utilisation de technologies agricoles intelligentes dans l'élevage du petit bétail afin d'améliorer l'efficacité et la compétitivité. En outre, elle a mis au point un tableau de bord pour le Gouvernement botswanais afin de l'aider à suivre les engagements en matière de politique étrangère. La CEA a également facilité l'élaboration d'un projet de stratégie nationale d'identité numérique et d'un projet de stratégie de transformation numérique pour la Gambie.

29. En avril 2024, la CEA a organisé l'Atelier régional africain sur la science, la technologie et l'innovation, auquel ont participé 106 entrepreneurs, innovateurs, régulateurs et décideurs des membres de la CEA, et qui avait pour but de faire mieux connaître les compétences technologiques et de contribuer au développement des entreprises. Toujours en avril, la CEA a organisé le sixième Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation afin de faciliter les discussions sur des solutions innovantes pour le développement durable et la réduction de la pauvreté en Afrique. Lors de ce forum, auquel ont participé des représentants de 29 membres de la CEA, 31 recommandations ont été adoptées, qui ont ensuite été partagées lors du neuvième forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable, tenu à New York en mai 2024.

## **G. Modernisation des systèmes statistiques**

30. La Commission entend améliorer la disponibilité et l'utilisation de données fiables, y compris d'informations géospatiales, afin de faciliter la prise de décision fondée sur des données probantes en Afrique. De nombreux pays africains ont des difficultés à collecter et à diffuser des données de qualité en raison de contraintes de ressources, de l'utilisation de technologies obsolètes et d'une formation insuffisante du personnel, autant de facteurs qui peuvent entraîner des lacunes dans les données, des incohérences avec les normes internationales en matière de données et des divergences entre les statistiques nationales et internationales.

31. La CEA a fourni à l'Angola et au Mali un soutien technique pour renforcer leur capacité à élaborer des cadres intégrés pour l'information géospatiale en vue d'améliorer la formulation des politiques et la prise de décision. En collaboration avec le PAM, la CEA a soutenu les efforts que

déploie Madagascar pour renforcer sa capacité d'analyse géospatiale afin d'évaluer le lien entre l'énergie et la sécurité alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire grâce à des investissements dans le domaine de l'énergie. Au niveau continental, la CEA a mis au point un référentiel géospatial centralisé pour les zones urbaines africaines afin de promouvoir la planification fondée sur des données probantes.

32. La CEA a aidé les bureaux nationaux de statistique du Botswana, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Togo et du Zimbabwe à renforcer les capacités des statisticiens en matière d'assurance de la qualité des données et d'utilisation des outils d'échange de données et de métadonnées statistiques afin de faciliter l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable par l'intermédiaire de la plateforme *Open SDG*.

33. Dans le cadre de ses efforts en faveur de la modernisation des mécanismes de collecte et de diffusion des statistiques officielles, la CEA a aidé ses membres à renforcer la couverture des données sur les comptes nationaux. À cet égard, la CEA a aidé Djibouti, l'Éthiopie et Sao Tomé-et-Principe à élaborer des comptes satellites du tourisme afin de mesurer les résultats et l'impact économique du tourisme. La Commission a également soutenu les efforts déployés par ses membres pour utiliser au mieux les contributions économiques des migrants dans les efforts de développement national et, en janvier 2024, a organisé un atelier de partage des connaissances, auquel ont participé des représentants de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Mauritanie, du Sénégal et du Zimbabwe, afin de faciliter les discussions sur la manière de mettre à profit les contributions de la diaspora pour promouvoir le développement national.

34. La CEA a facilité le partage des connaissances entre ses membres et aidé au développement des compétences des fonctionnaires dans des domaines tels que la science des données, l'intelligence artificielle et l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable. En collaboration avec la FAO et trois centres régionaux de formation statistique, elle a notamment aidé 48 étudiants des systèmes statistiques nationaux à obtenir une maîtrise en statistiques agricoles entre 2022 et 2024, et permis à 27 fonctionnaires de suivre un cours d'apprentissage en ligne sur la comptabilité environnementale et économique en mars et avril 2024.

35. Pour renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui fournissent des données cruciales pour la planification et l'élaboration des politiques, la CEA a organisé à Nairobi, en mars et avril 2024, un cours de formation sur les évaluations des inégalités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le cours a été suivi par 24 statisticiens, dont 10 femmes, venant de 12 membres de la CEA qui avaient effectué un recensement de la population relevant du cycle 2020 et comportant des questions relatives à l'enregistrement des faits d'état civil.

## **H. Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

36. La Commission entend promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique en s'attaquant aux facteurs qui entravent l'accès des femmes et des jeunes filles à la technologie, notamment les contraintes économiques, les lacunes en matière d'infrastructures, les normes culturelles discriminatoires et le fait que les niveaux d'alphabétisation des femmes et des jeunes filles sont souvent inférieurs à ceux des hommes et des garçons. L'incapacité de nombreux pays africains à adopter des cadres réglementaires solides entrave également la participation des femmes à la vie

économique. La CEA a soutenu les efforts déployés par ses membres pour intégrer l'égalité des sexes dans les cadres directifs nationaux et approfondir la compréhension de l'économie numérique par les décideurs afin d'encourager la participation des femmes à la vie économique. À cet égard, la CEA a apporté au Gouvernement éthiopien un appui technique pour que les questions de genre soient prises en compte dans la formulation de la politique nationale de migration ; elle a également contribué à l'intégration de la dimension de genre dans la politique nationale de soins du Kenya et dans le quatrième plan de développement national de l'Ouganda.

## **I. Accélération de la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 grâce à la cohérence et à la collaboration dans l'action à l'échelle du système des Nations Unies**

37. La Commission a contribué à l'exécution par ses membres du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063. Plus précisément, elle a contribué à l'élaboration d'une théorie du changement pour guider la mise en œuvre, en mettant l'accent sur la planification collective, l'établissement de priorités et l'importance des éléments majeurs que sont les stratégies de transposition, les voies de mise en œuvre et les facteurs de réussite.

38. La CEA a également contribué à l'organisation de la huitième Conférence annuelle Union africaine-Organisation des Nations Unies, une réunion entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de l'Union africaine qui s'est tenue le 21 octobre 2024 à Addis-Abeba. Les participants se sont concentrés sur les défis en matière de paix, de sécurité et de développement et ont examiné un certain nombre d'initiatives conjointes, notamment le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé dans le domaine de la paix et de la sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Les participants à la conférence ont souligné, entre autres points, la nécessité de réformer l'architecture financière internationale pour favoriser le développement durable et relever les défis financiers auxquels font face les pays africains.

39. La CEA a également facilité l'organisation de deux dialogues stratégiques de haut niveau entre la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, le premier en mai et le second en octobre 2024. Les participants ont fait le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration de nouveaux mécanismes visant à renforcer la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU en appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que sur l'état d'avancement de l'opérationnalisation des réunions dites « collègue à collègue » entre les chefs de secrétariat des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les commissaires de l'Union africaine. C'est dans ce contexte qu'ont été organisées les premières réunions « collègue à collègue » sur le développement économique, le tourisme, le commerce, l'industrie et les minéraux ; l'éducation, la science, la technologie et l'innovation ; l'agriculture, les affaires rurales, l'économie bleue et un environnement durable ; et, enfin, la santé, les affaires humanitaires et le développement social.

40. En collaboration avec l'Union panafricaine de la jeunesse, la Commission de l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CEA a organisé à Addis-Abeba, en avril 2024, un forum consultatif de la jeunesse africaine sur le Sommet de l'avenir. Ce forum consultatif a été organisé dans le but d'amplifier les voix des jeunes Africains et, ainsi, de faire en sorte que leurs intérêts soient pris en compte dans les résultats du Sommet de l'avenir. Il a réuni de jeunes représentants des

organisations de la société civile, ainsi que des conseils nationaux et sous-régionaux de la jeunesse, en plus de jeunes influenceurs. Les participants ont adopté une position commune, inscrite dans la Déclaration de la jeunesse africaine sur le Sommet de l'avenir, dans laquelle ils ont abordé cinq domaines thématiques, à savoir le développement durable et le financement du développement ; la paix et la sécurité internationales ; la science, la technologie, l'innovation et la coopération numérique ; les jeunes et les générations futures ; et, enfin, la transformation de la gouvernance mondiale.

41. La Déclaration de la jeunesse africaine a été présentée lors de la manifestation parallèle pour la jeunesse africaine au Sommet de l'avenir, tenu à New York en septembre 2024. Cette manifestation parallèle, dont le thème était « Notre monde, notre avenir : La jeunesse africaine et le Sommet de l'avenir », a été organisée conjointement par les membres de la CEA (sous la direction du Malawi et avec le concours du Nigéria), la CEA, l'Union panafricaine de la jeunesse, la Commission de l'Union africaine, le PNUD, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale de l'ONU. Les participants ont adopté un document final dans lequel ils ont formulé une série de recommandations et lancé un appel à l'action. Il a également été créé un groupe de travail présidé par le Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et les sports de l'Union africaine et chargé d'élaborer une feuille de route détaillée pour donner suite aux recommandations formulées dans le document final.

42. En mai 2024, la Commission s'est associée au Département de la communication globale et au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pour organiser la série annuelle de dialogues sur l'Afrique sur le thème « L'éducation par la science, la technologie et l'innovation : vers l'Afrique que nous voulons » - un thème conforme à celui de la Commission de l'Union africaine pour 2024, à savoir « Éduquer et qualifier l'Afrique pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». Les discussions ont porté sur la nécessité d'accroître la mobilisation des ressources nationales et de relever les défis structurels, notamment l'accès à l'électricité et aux services Internet. Parmi les principaux résultats de la série de dialogues, figuraient des propositions visant à intensifier les initiatives en matière d'éducation numérique et à améliorer l'efficacité des régimes fiscaux pour soutenir la réforme de l'éducation. Les participants ont également souligné la nécessité de mettre en place des politiques et des réglementations qui soient favorables à l'équité et à l'inclusion dans l'éducation, et qui visent, notamment, à fournir aux écoles une connectivité Internet à haut débit, à améliorer l'accès aux appareils numériques, à créer des plateformes d'apprentissage en ligne et à garantir l'accès des écoles et des étudiants à des ressources éducatives numériques de haute qualité.

43. La CEA, en tant que membre du secrétariat conjoint de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, a organisé à Addis-Abeba, en avril 2024, un dialogue sur les marchés du carbone et le développement. Ce dialogue, auquel ont participé les directeurs régionaux et les coordinateurs résidents des Nations Unies, ainsi que d'autres parties prenantes majeures, a permis de disposer d'informations essentielles sur le potentiel et les limites des marchés du carbone, en particulier en Afrique. Il a donné lieu, entre autres résultats, à l'adoption d'une position commune sur l'optimisation des marchés du carbone pour la génération de revenus ainsi que sur l'action et le financement climatiques. Les participants au dialogue ont recommandé aux États d'aligner les taxes carbone sur les objectifs nationaux, de renforcer les cadres juridiques, d'encourager les partenariats mondiaux et de renforcer la coopération entre les secteurs public et privé. À la suite de ce dialogue, la CEA a apporté au Mozambique une assistance technique pour faciliter l'élaboration d'une stratégie nationale relative au marché du carbone.

44. Par l'intermédiaire de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, la CEA a facilité le dialogue et cherché à instaurer la confiance avec

le Burkina Faso, le Mali et le Niger, ouvrant ainsi la voie à une collaboration renforcée entre l'ONU et les gouvernements de ces trois États Membres. Avec l'appui des bureaux régionaux de l'ONU, le Niger a rédigé une note conceptuelle sur la mise en œuvre de programmes conjoints de transformation, conformément aux priorités nationales et à un ensemble de principes directeurs. Des notes conceptuelles similaires sont en cours d'élaboration par les gouvernements burkinabé et malien. Il est prévu que des programmes intégrés conjoints soient mis en œuvre en 2025, comme convenu par l'ONU et les trois États concernés.

## **J. Modalités opérationnelles d'une amélioration de la mise en œuvre du programme de travail**

45. Une CEA adaptée à la situation, s'appuyant sur son personnel compétent, sa vision et ses meilleures pratiques, a mené à bien son programme de travail en produisant des connaissances et des conseils crédibles. Elle a également tiré parti de son pouvoir de mobilisation pour forger des consensus et obtenir des résultats tout en respectant les principes de responsabilité et d'efficacité opérationnelle.

46. Afin d'améliorer la gestion des programmes et la réalisation de son programme de travail annuel, la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats de la CEA a formé les fonctionnaires de la Commission, y compris ceux qui occupent des postes de direction, à la gestion axée sur les résultats, dans le but d'approfondir une culture de la responsabilité et de l'apprentissage au sein de la CEA.

47. Confrontée à une réduction des ressources financières disponibles pour soutenir ses opérations, la Commission a réorganisé son modèle d'activité extrabudgétaire et a cherché à mobiliser des fonds supplémentaires en renforçant les partenariats existants et en forgeant de nouveaux. Pour faciliter l'élaboration de propositions de programme extrabudgétaire intégré, la CEA a mis au point une procédure opérationnelle standard pour la conception, l'évaluation et l'approbation des programmes extrabudgétaires.

48. La numérisation des procédures internes a permis de rationaliser les services du recrutement et des achats, ainsi que les services financiers et administratifs de la Commission. C'est dans ce contexte que la CEA a lancé au sein de la Division de l'administration un portail destiné à faciliter une circulation fluide de l'information et à renforcer le processus décisionnel, l'objectif étant d'améliorer la mise en œuvre des programmes de la Commission. L'utilisation du portail a permis d'améliorer les procédures dans tous les domaines de l'appui au programme, notamment les ressources humaines, la chaîne d'approvisionnement et la gestion des installations, et, en améliorant la collecte des données, a facilité le suivi en temps réel des opérations financières et administratives.

49. La CEA a lancé deux outils numériques internes, à savoir l'outil de suivi des achats et le système de gestion des résultats en matière de recrutement 2.0. L'utilisation de l'outil de suivi des achats, qui a permis de rationaliser le processus de passation des marchés, sert à contrôler et à gérer du début à la fin les demandes d'achats au sein de la Commission. Cet outil offre une visibilité sur l'ensemble des demandes, des activités et des étapes liées aux achats, génère des rapports sur les résultats des parties prenantes et met en évidence les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires. Quant au système de gestion des résultats en matière de recrutement 2.0, il favorise des procédures de recrutement efficaces, permet un suivi en temps réel et offre un stockage centralisé des données. L'utilisation de ces deux outils permet à la fois de raccourcir les délais et d'améliorer l'efficacité ainsi que les résultats de l'organisation.

50. L'inauguration de la Maison de l'Afrique (Africa Hall) récemment rénovée a eu lieu en octobre 2024, marquant un nouveau chapitre dans la riche histoire de cet édifice. Les travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique avaient pour buts de moderniser ses installations et d'améliorer ses capacités technologiques, sa sécurité et sa fonctionnalité globale, conformément aux normes mondiales et aux meilleures pratiques établies. Ils portaient notamment sur l'amélioration des caractéristiques architecturales, la préservation du patrimoine culturel, des améliorations technologiques et l'installation de systèmes de sécurité modernes, faisant de la Maison de l'Afrique un centre de conférence de première classe.

### III. Conclusion

51. Des crises qui se chevauchent, notamment la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine, le fardeau croissant de la dette et les effets des changements climatiques, ont toutes exacerbé les défis importants et multiformes auxquels fait face l'Afrique. Pour relever ces défis, les pays africains doivent formuler des stratégies innovantes qui offrent un éventail de possibilités d'action, facilitent la mise en œuvre des politiques et renforcent les institutions africaines. Au moment où les pays africains s'efforcent de se remettre de chocs multiples, la CEA reste déterminée à aider ses membres, en soutenant l'Union africaine et les communautés économiques régionales, ainsi qu'en collaborant avec les organisations intergouvernementales et d'autres partenaires de développement dans le but de promouvoir un redressement social et économique et une croissance soutenue. Grâce à sa fonction de groupe de réflexion, à son pouvoir de mobilisation et à ses fonctions opérationnelles, la CEA a un rôle essentiel à jouer dans la mise au point de solutions innovantes et pragmatiques pour stimuler la croissance économique, promouvoir la stabilité macrofinancière, faire progresser l'intégration régionale et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

52. En encourageant une planification judicieuse du développement, en facilitant l'élaboration de politiques macroéconomiques et sectorielles prudentes et en œuvrant à l'émergence d'institutions africaines solides, la CEA s'efforcera de répondre au sentiment d'incertitude qui continue à affecter l'Afrique et de renforcer la résilience macroéconomique des États africains, en soutenant la croissance et en favorisant la stabilité macrofinancière. Le renforcement du commerce intra-africain et de l'intégration régionale facilitera l'accès aux marchés et l'émergence d'économies d'échelle, faisant ainsi progresser l'industrialisation et la diversification économique. Les besoins des pays africains sont les suivants : un financement adéquat ; un accès à une énergie suffisante ; une combinaison optimale d'infrastructures, y compris les technologies numériques ; des systèmes agricoles et alimentaires résilients face aux chocs extérieurs ; et des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques.

53. En 2025, la Commission approfondira ses interventions liées aux cinq domaines d'action stratégiques et aux deux thèmes transversaux. Elle continuera à soutenir ses membres dans la gestion macroéconomique et à faciliter l'identification et l'adoption d'outils de financement innovants et d'instruments de gouvernance économique permettant de stimuler la mobilisation des ressources intérieures. Elle s'efforcera aussi d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de promouvoir une industrialisation durable et une diversification économique. La CEA cherchera également à mobiliser des investissements dans l'action climatique afin de renforcer la résilience des économies africaines, de promouvoir l'économie circulaire, d'exploiter le potentiel des économies verte et bleue et d'éliminer la pauvreté. La Commission amplifiera aussi son rôle dans la transformation numérique, le

renforcement des systèmes de données et de statistiques sur le continent et la promotion de l'intégration sociale et de la croissance inclusive. Par l'intermédiaire de l'IDEP, la CEA organisera également, à l'intention des décideurs et des autres parties prenantes, des cours de formation et des activités d'apprentissage en équipe sur des sujets pertinents.

54. La CEA continuera de coopérer étroitement avec l'Union africaine et s'appuiera sur ses partenariats stratégiques actuels avec les organisations régionales et sous-régionales, y compris les communautés économiques régionales, les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion et autres institutions de recherche, ainsi que les organisations de la société civile et du secteur privé. Elle s'attachera aussi à nouer de nouveaux partenariats en vue de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

55. La Commission continuera d'intégrer les questions transversales, notamment l'égalité des sexes, l'intégration des personnes handicapées, les droits de l'homme et la durabilité environnementale, dans ses activités opérationnelles et ses résultats, selon le cas. Elle veillera à ce que son programme de travail tienne compte de la dimension de genre et, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'intégration du handicap, poursuivra la mise en œuvre de mesures visant à garantir l'intégration des personnes handicapées dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes.

---